

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau recrute :

**Un(e) Chargé(e) d'instruction en eau potable et assainissement
(F/H)**

Recrutement par voie statutaire ou contractuelle
(article L332-8-2 du code général de la fonction publique)

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau compte 70 000 habitants, répartis sur 26 communes. Elle est située au cœur du prestigieux massif forestier de Fontainebleau et dotée d'un patrimoine historique et environnemental réputé mondialement, le tout à 40 minutes de Paris. L'agglomération cherche un(e) nouveau(elle) Chargé(e) d'instruction en eau potable et assainissement. Le(la) Chargé(e) d'instruction en eau potable et assainissement intégrera une structure à taille humaine, très dynamique, nécessitant polyvalence et adaptabilité.

Vous disposez d'une ou de plusieurs expériences réussies en collectivités territoriales sur un poste similaire, vous êtes le(la) bienvenu(e) à déposer votre candidature.

Sous l'autorité du responsable du service eau et assainissement, le(la) Chargé(e) d'instruction en eau potable et assainissement sera chargé(e) des missions suivantes :

I. MISSIONS

A : Missions principales

- Instruire les dossiers de demandes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, divisions parcellaires, etc.) sur les volets eau potable, assainissement, eaux pluviales et rédiger les avis correspondants
- Renseigner les usagers sur les procédures techniques et administratives dans le respect des règlements eau potable, assainissement et des cahiers de prescriptions et le cas échéant orienter et conseiller les usagers vers l'interlocuteur ou le service compétent
- Fournir des recommandations et des prescriptions techniques aux pétitionnaires, les architectes, les constructeurs, les aménageurs, les mairies
- Consulter et prendre en compte les recommandations des autres services et des exigences complémentaires sur les rejets non domestiques, l'assainissement non collectif et les périmètres de protection des ressources en eau
- Contrôler la conformité des raccordements et des branchements neufs aux réseaux humides lorsque nécessaire, accompagné au besoin d'un délégué ou d'un technicien
- Gérer les relations avec les délégués, les services urbanisme des communes et de l'intercommunalité
- Préparer et transmettre les éléments de facturation au service finances et participer au processus de recouvrement de la participation à l'assainissement collectif

B : Missions annexes

- Participation à l'évolution des différentes études et procédures en cours (schéma directeur d'assainissement, étude de ruissellement, règlement de service),
- Faire de la pré-instruction : coordonner les projets, en lien avec les services de la CAPF et ses communes membres, ainsi qu'avec les partenaires et prestataires extérieurs (services de l'État, services du Département de Seine-et-Marne, partenaires institutionnels, bureaux d'étude, entreprises, délégataires...).

COMPÉTENCES

II. COMPÉTENCES

Savoir-faire

- Savoir gérer les procédures d'instruction des demandes d'urbanisme, des demandes de raccordement et de contrôle de conformité.
- Savoir gérer les relations avec les usagers et les assurances en cas de litiges ou de contentieux.
- Apporter un appui technique aux usagers pour l'élaboration et la mise en place de projets d'assainissement ainsi que pour la constitution des dossiers administratifs de demandes d'autorisation.
- Instruire les dossiers de travaux des pétitionnaires (construction ou réhabilitation d'un assainissement autonome, branchement sur le réseau collectif...).
- Rédiger des recommandations et/ou des réponses aux réclamations.
- Veiller au respect des réglementations externes et internes en matière d'eau et d'assainissement (règlement d'assainissement,...).
- Faire preuve de qualités rédactionnelles, d'esprit d'analyse et de synthèse.

Savoir-être

- Être particulièrement rigoureux et organisé.
- Être autonome dans l'organisation du travail.
- Être doté d'un très bon esprit d'équipe et avoir des qualités relationnelles et rédactionnelles avérées.
- Être doté d'un grand sens de la pédagogie envers les services, les élu(e)s.
- Être doté d'un très bon sens de la communication et de la transversalité.
- Être adaptable et polyvalent.
- Avoir un sens aigu du service public et du devoir de réserve.
- Avoir un grand sens de la discrétion et de la confidentialité.

III. CONNAISSANCES

- Bonne connaissance des procédures administratives (instruction des permis de construire, autorisation de travaux, de réhabilitation, etc.), suivi et contrôle des documents. Respect des délais.
- Connaissances de la réglementation liée à la production et à l'acheminement d'eau potable, de collecte et d'épuration des eaux usées.

IV. RELATIONS FONCTIONNELLES

- Relations quotidiennes avec les services de la communauté d'agglomération.
- Relations régulières avec les élu(e)s et les communes membres.

V. PROFIL

- Diplôme / formation de l'enseignement supérieur : bac+2 ou bac+ 3 dans le domaine de l'eau et/ou de l'assainissement, ainsi que les règles liées à l'urbanisme.
- Cadres d'emplois : catégories C et B – filière administrative ou technique

VI. CONDITIONS D'EXERCICE

- Travail en bureau principalement ; quelques déplacements en extérieur, principalement au sein du territoire.
- Horaires de bureau 8h30 – 17h30 pouvant exceptionnellement varier
- Permis B obligatoire.

Rémunération statutaire + RIFSEEP + CNAS

Candidature avant le 16/03/2023

Prise de poste souhaitée : 01/04/2023

Les candidatures (CV + lettre de motivation) doivent être accompagnées pour les agents publics du dernier arrêté de situation administrative et du dernier bulletin de salaire et pour les salariés de droit privé des prétentions salariales en net mensuel. Les dossiers sont à adresser par mail à recrutement@pays-fontainebleau.fr, à l'attention de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau - 44 rue du Château - 77300 Fontainebleau.